



CAPEB infos

LA LETTRE D'INFOS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT EN BRETAGNE



BÂTIMENT : DES MÉTIERS TOUJOURS ATTRACTIFS ?



**VOTRE PROCHAIN
RENDEZ-VOUS ARTIBAT**
LES 22, 23 ET 24 OCTOBRE 2025
AU PARC EXPO DE RENNES

ARTIBAT 2023 : une affluence record !

Avec 1 040 exposants et plus de 45 000 visiteurs accueillis du 18 au 20 octobre 2023, ARTIBAT est incontestablement le salon de référence des professionnels de la construction.

Avec une affluence record lors du 2^e jour, qui a comptabilisé près de 20 000 visiteurs, ARTIBAT témoigne de l'enthousiasme de se retrouver sur un salon qui allie convivialité et business.

Les allées n'ont pas désempli pendant 3 jours, les stands étaient plus que jamais lieux d'échanges, de démonstrations et d'innovations dédiés aux acteurs de la construction et des travaux publics.



PAGE 3

La CDFIA se mobilise pour Octobre Rose



PAGE 5

Un nouveau visage à la CAPEB Bretagne



PAGE 8

Factures gaz & électricité : La région Bretagne fait un geste pour les TPE

ACTUALITÉS

- La CDFA se mobilise pour *Octobre Rose*
- La CAPEB Ille-et-Vilaine s'associe à We Ker pour un chantier École
- Un nouveau visage à la CAPEB Bretagne

PAGES 2 à 5

SOCIAL & SALAIRES

- Zoom sur les indemnités de petits déplacements

PAGE 6

JURIDIQUE

- Du nouveau sur le tri des déchets de chantier - REP Bâtiment

PAGE 7

ÉCONOMIE & FISCALITÉ

- Fin des aides pour l'installation des chaudières gaz
- CFE - Exonérations pour les artisans travaillant seuls
- Factures gaz & électricité : la région Bretagne fait un geste pour les TPE

PAGE 8

ZOOM TECHNIQUE

- Patrimoine bâti : connaissez-vous le site web dédié de la CAPEB ?

PAGES 9 & 10

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Un hors-série Récup & réemploi de la Maison Écologique à lire
- Connaissez-vous *l'observatoire des sinistralités* dans le bâtiment ?
- Tout savoir sur les bardages bois en Bretagne

PAGE 11

COMPÉTENCES & FORMATION

- Utilisation des diisocyanates : nouvelle obligation de formation
- FAFCEA - Suspension provisoire du dispositif d'abondement du CPF

PAGE 12

Suivez-nous !   

Bâtiment : des métiers toujours attractifs ?

Les entreprises du bâtiment recrutent. Malgré la crise dans le secteur de la construction neuve, le nombre de salariés en Bretagne a augmenté de plus de 1 % en un an. Pour les mois à venir, les perspectives sont tout aussi favorables : d'après l'enquête de conjoncture de la CAPEB Bretagne, 17 % des entreprises prévoient d'augmenter leurs effectifs d'ici la fin de l'année.

Bien que l'appareil de formation tourne à plein régime, les difficultés de recrutement subsistent. Une entreprise sur quatre a actuellement des recrutements urgents non pourvus, certains métiers étant plus recherchés que d'autres. Couvreurs, maçons, menuisiers, ouvriers de l'agencement ou de l'isolation, plus de deux recrutements sur trois sont jugés difficiles par les recruteurs.

Les outils déployés pour promouvoir les métiers du secteur sont nombreux : présence de la CAPEB aux WorldSkills à Lyon, mobilisation lors de la semaine des métiers du bâtiment (semaine organisée avec Pole Emploi), présentation des métiers dans les collèges et auprès des demandeurs d'emploi, réalisation des vidéos et témoignages, job datings...

L'APPRENTISSAGE A TOUJOURS LE VENT EN POUPE

Dévalorisé et considéré par certains comme une voie de garage, l'apprentissage revient en force.

Cette voie de formation connaît depuis les 5 dernières années une envolée majeure, passant de 240 000 apprentis en France en 2017 à 830 000 en 2022, tous secteurs confondus. À lui seul, le bâtiment représente plus de 11 % des contrats signés !

En Bretagne, la tendance est similaire. Le nombre d'apprentis dans les CFA de la profession a augmenté de plus de 10 % en deux ans, ce qui montre l'intérêt des nouvelles générations pour les métiers manuels qui répondent aux besoins de réalisme et de concret.

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La CAPEB a choisi pour slogan de sa nouvelle campagne de promotion des métiers de l'artisanat du bâtiment : **artisan du bâtiment, pour moi, pour nous tous !**

L'objectif est clair : promouvoir le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment ainsi que la richesse et la diversité des métiers du secteur, métiers concernés par le développement durable, la préservation de l'environnement et l'innovation.

Les nouvelles générations souhaitent prendre une part active dans la construction de leur ville, de la planète et de leur avenir, à l'image des valeurs de l'artisanat du bâtiment. Elles cherchent des métiers utiles pour la communauté et reposant sur le collectif.

Ce travail de communication est absolument nécessaire pour faire savoir ce que les entreprises du secteur ont à offrir : des métiers qui valorisent le savoir-faire de chaque salarié, qui encouragent la confiance et un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Il permettra aussi de répondre aux besoins colossaux pour les travaux en lien avec la transition environnementale et énergétique, ainsi qu'au marché de l'accessibilité qui se développe.

• JZ

Les adhérents rencontrent Qualibat

À la suite d'alertes répétées et de problèmes rencontrés par nos adhérents, la CAPEB du Morbihan a organisé une rencontre avec Éric Gacogne, délégué Grand Ouest Qualibat, le 10 octobre dernier.

La réunion a permis de faire le point sur les difficultés rencontrées, d'exprimer les doutes et les interrogations, de mieux comprendre les processus de révision et d'audit.

• CD





ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

Le Club des Amis du Bâtiment (C.Lab) met le patrimoine à l'honneur

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2023, un événement intitulé *Le bâtiment au service du patrimoine* a été organisé le 15 septembre par le Club des Amis du Bâtiment (C.Lab) dans le Morbihan.

L'initiative visait à mettre en lumière l'importance du patrimoine bâti pour sensibiliser les professionnels et le grand public à sa préservation, tout en explorant les opportunités qu'il offre. Architectes du patrimoine, assistants à la maîtrise d'ouvrage, collectivités, CAUE, entreprises... tous les acteurs de la filière étaient représentés. Après une conférence menée par plusieurs intervenants, les participants ont pu choisir entre la visite de la basilique ou celle du cloître. Un cocktail permettait ensuite d'échanger et de tisser des liens.

• CD



La CDFA se mobilise pour Octobre Rose

Octobre Rose est une campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein, instaurée en 1985. Elle a vu le jour aux États-Unis et a fait sa première apparition en France en 1994. Du 1^{er} au 31 octobre de chaque année, de nombreuses actions sont menées dans le but de sensibiliser le public au cancer du sein, d'informer sur l'importance du dépistage précoce du cancer et de récolter des fonds pour la recherche.

Durant le mois d'octobre, des actions diverses et variées sont organisées dans toute la France. Ces actions peuvent être payantes ou gratuites. Les actions payantes visent à récolter de l'argent qui est ensuite reversé à des organismes qui travaillent en faveur de la lutte contre le cancer, tandis que les actions gratuites servent à mettre un coup de projecteur sur le projet de lutte contre le cancer.



Le dimanche 22 octobre, toute l'équipe CDFA (Commission Départementale des Femmes de l'Artisanat) de la CAPEB du Morbihan s'est mobilisée pour participer à la 12^e édition de la Josselinnaise, une marche conviviale pour soutenir les recherches contre le cancer du sein. Cette implication est importante pour sensibiliser les femmes car, selon la Ligue contre le cancer, 25 % des cancers du sein pourraient être évités en pratiquant une activité sportive régulière. À cette occasion, la CDFA a aussi souhaité se rendre visible pour renforcer et étendre son réseau.



Vous aimeriez échanger entre femmes de l'artisanat dans un cadre convivial et bienveillant ?

Contactez-nous pour participer à nos événements.

• CD

La Matinale RH

Retour sur l'événement RH organisé le 6 octobre dernier par la CAPEB Finistère pour ses adhérents sur le thème *Comment relever le défi du recrutement, de l'intégration et de la fidélisation des nouveaux talents dans l'entreprise ?*

En présence d'une cinquantaine de personnes (entreprises et partenaires), la matinale a connu deux temps forts :

- les stands partenaires : **Bâtiment CFA Bretagne, ARFAB formation, Constructys en Bretagne, Adecco PME Brest, Adecco Quimper, Actual Bretagne Normandie, Pôle emploi, Groupama, VNC Consulting, OPPBTP, Présentra, Pro BTP Group, Start People, Pôle Emploi Brest, QSM Formation...**
- Une belle occasion appréciée de tous, avec des temps d'échanges individualisés et riches autour du recrutement, de la **fidélisation** et de l'emploi.
- Suivi d'un atelier sur la marque employeur coanimé par Nathalie Clergeot de VNC Consultants et Claire Bourgeois, Juriste en droit social et Conseillère RH au sein de la CAPEB Finistère ; à la fois ludique et interactif, l'atelier a révélé les facteurs clés pour réussir la conquête de nouveaux talents, l'intégration et la fidélisation.

À retenir : une boîte à outils CAPEB, précieuse pour recruter et intégrer avec méthode et efficacité ; elle vous est proposée à tous, adhérents, à votre disposition sur demande auprès de Claire Bourgeois.

Retenons que cette matinale a été un moment essentiel de partage constructif et de convivialité, clôturé par un buffet sous une météo bretonne particulièrement agréable !

• CLR





ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

La CAPEB Ille-et-Vilaine s'associe à We Ker pour un chantier-école en plein cœur de Montauban-de-Bretagne

Pour répondre aux enjeux de recrutement identifiés par la filière du bâtiment, l'association We Ker et la ville de Montauban-de-Bretagne expérimentent un chantier école. En mai 2021, Monsieur Jalu, Maire de la ville, a rencontré les partenaires emploi/formation de la filière du bâtiment.

De cette rencontre est née l'idée de coconstruire un projet permettant de :

- Favoriser la découverte des métiers du bâtiment par une approche formation/action,
- Valoriser les métiers et susciter des opportunités de recrutement,
- Mettre en avant la filière du bâtiment sur le territoire de Montauban-de-Bretagne.

Il s'agit d'une réhabilitation d'un local situé dans le centre-ville, *Venelle des Grands Jardins*, pour créer des espaces de bureau. Un premier bureau de 273 m² avec accès PMR (Personne à Mobilité Réduite), un WC et une kitchenette et au 1^{er} étage, deux bureaux de 26 et 24 m². L'appel d'offres auprès des entreprises a été lancé fin janvier 2023 sur le site Mégalis Bretagne. Plusieurs lots ont été répartis en différents types de chantier :

- Classique : réalisé par l'entreprise retenue,
- Découverte : un temps de partage avec l'entreprise et les participants aux chantiers écoles,
- École : travaux réalisés via le Greta-CFA (centre de formation et les 12 participants).



Le chantier a réellement démarré en septembre 2023 pour s'achever en mars 2024.

La ville de Montauban-de-Bretagne, la CAPEB Ille-et-Vilaine avec la contribution active de Marie Morantin, le GRETA Est-Bretagne, Pôle Emploi, We Ker, Constructys, la DDETS, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, le cabinet d'architecte MI+RO et NGE bâtiment contribuent de manière active à la réussite de ce projet.

L'objectif d'un chantier-école est de permettre au grand public en recherche d'emploi, de découvrir et d'apprendre les métiers du bâtiment, en participant à un chantier de A à Z, dans une logique responsable de réhabilitation. Ce chantier est aussi l'occasion pour les entreprises d'attirer leurs futurs talents dans un contexte de problématiques de recrutement.



↑ De gauche à droite :

Eric Levieil, Trésorier de la CAPEB 35 et chef d'entreprise / Madeleine Gué, Adjointe aux affaires sociales / Serge Jalu, Maire de Montauban-de-Bretagne / Soizic Hübelé Derniaux, Chargée de mission GPEC-T de We Ker / Beatriz Issigonis, Conseillère formation Greta-CFA Est-Bretagne / Sonia Martin, responsable d'antenne Pays de Brocéliande de We Ker / Stéphanie Lorette, Directrice d'agence pour pôle emploi / Anne-Charlotte Rouxel, Chargée de développement emploi et territoires pour la DDETS 35 / Daniel Commeureuc, Adjoint aux bâtiments et espaces verts





ACTUALITÉS RÉGIONALES

Un nouveau visage à la CAPEB Bretagne

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Claire Jousse dans l'équipe de la CAPEB Bretagne.

Claire nous rejoint en tant que Chargée de mission emploi-formation et attractivité du secteur. Elle sera en lien avec les collèges, les lycées, les CFA du bâtiment et les partenaires institutionnels, sur les questions d'attractivité et de promotion des métiers, d'insertion et de formation.

Elle travaillera également sur la communication de la CAPEB et la promotion de nos actions !



Claire Jousse
c.jousse@capeb-bretagne.fr
07 86 36 45 55



Vos interlocuteurs :

- **Lydia Le Pouhaër** : Correspondante régionale formation (alternance, apprentissage & formation continue)
- **Julian Zapata** : Secrétaire Général
- **Claire Jousse** : emploi/formation - Communication



• Suivez l'actualité de la CAPEB Bretagne sur les réseaux sociaux :

- linkedin.com/company/capeb-bretagne-bzh/
- facebook.com/capebbretagne

La CAPEB Bretagne représente et défend, au niveau régional, les intérêts des entreprises du bâtiment, et notamment des entreprises artisanales, auprès des instances politiques et administratives ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels de la CAPEB. Elle coordonne, au niveau régional, la politique CAPEB de l'emploi et de la formation professionnelle et certaines actions des CAPEB départementales, notamment pour l'information et la sensibilisation des chefs d'entreprise et de leur conjoint collaborateur dans le domaine de la formation continue (FAFCEA). Elle vient également en appui et en soutien, à la demande des CAPEB départementales de la région, de certaines actions menées collectivement par le réseau au niveau régional. La CAPEB Bretagne collecte et rassemble, au niveau régional, des données relatives à la conjoncture de l'artisanat du bâtiment et aux actions conduites par le réseau de la CAPEB.

• JZ

Tri'n'Collect : des conditions privilégiées pour les adhérents CAPEB

Tri'n'Collect est l'un des spécialistes de la gestion des déchets du bâtiment.

Grâce à l'impulsion initiée par la CAPEB du Morbihan, Tri'n'Collect propose désormais aux artisans bretons adhérents à la CAPEB, des conditions particulières. Un audit gratuit permet de déterminer, selon la diversité des chantiers, l'activité de l'entreprise et l'espace de stockage, le type de contenant adapté pour un meilleur recyclage des déchets. Tri'n'Collect installe et met à disposition des artisans des stations de tri : big bags, racks etc... et assure ensuite l'évacuation des déchets pour les recycler et mieux préserver les ressources naturelles de la planète.

• JZ



Tri'n'Collect
LA SOLUTION RECYCLAGE DE VOS CHANTIERS

Pour toute information,
vous pouvez contacter :

Marie Charoy
marie.charoy@tri-n-collect.fr
06 63 85 48 61

L'AFEST : une modalité simple et agile au service de l'employabilité

L'AFEST, ou Action de Formation en Situation de Travail, est un dispositif Pôle emploi, en partenariat avec l'AFPA, qui vise à former des futurs salariés directement sur leur poste de travail.

Vous bénéficiez de l'appui d'un organisme de formation certifié, qui intervient directement aux côtés du candidat pour le former directement sur son futur lieu de travail.

Une fois un candidat présélectionné, l'organisme de formation prend contact avec votre entreprise pour réaliser une analyse approfondie de votre activité. À partir de cette étude, un plan de formation personnalisé sera élaboré.

Ensuite, vous devez désigner un tuteur, à savoir un salarié, qui détient les compétences métier visées par la formation.

L'AFPA accompagne la formation sur le terrain, organise les périodes de mise en situation et de prise de recul et réalise l'évaluation des acquis du candidat.

Pour toute information complémentaire,
contactez Lise Le Yondre : Lise.leyondre@afpa.fr

• JZ



Zoom sur les indemnités de petits déplacements

■ DE QUOI PARLE-T-ON ? 3 INDEMNITÉS EN VIGUEUR DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT.



① L'indemnité de repas

L'indemnité de repas a pour objet d'indemniser le supplément de frais occasionné par la prise du déjeuner en dehors de la résidence habituelle de l'ouvrier.

L'indemnité de repas n'est pas due par l'employeur lorsque :

- L'ouvrier prend effectivement son repas à sa résidence habituelle.
- Un restaurant d'entreprise existe sur le chantier et le repas est fourni avec une participation financière de l'entreprise égale au montant de l'indemnité de repas.
- Le repas est fourni gratuitement ou avec une participation financière de l'entreprise égale au montant de l'indemnité de repas.

Pour rappel, le montant de l'indemnité de repas est fixe : il est indépendant de la zone concentrique où se situe le chantier.



② L'indemnité de transport

L'indemnité de frais de transport a pour objet d'indemniser forfaitairement les frais de transport engagés quotidiennement par l'ouvrier pour se rendre sur le chantier avant le début de la journée de travail et pour en revenir à la fin de la journée de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Cette indemnité étant un remboursement de frais, elle n'est pas due lorsque l'ouvrier n'engage pas de frais de transport, notamment lorsque l'entreprise assure gratuitement le transport des ouvriers ou rembourse les titres de transport.

Le montant de l'indemnité de transport est forfaitaire et fixé en valeur absolue. L'employeur ne verse cette indemnité qu'une seule fois par jour.



③ L'indemnité de trajet

L'indemnité de trajet a pour objet d'indemniser, sous une forme forfaitaire, la nécessité pour l'ouvrier de se rendre quotidiennement sur le chantier et d'en revenir.

L'indemnité de trajet n'est pas due lorsque l'ouvrier est logé gratuitement par l'entreprise sur le chantier ou à proximité immédiate du chantier.

Le montant de l'indemnité de trajet est forfaitaire. L'employeur n'a donc à la verser qu'une seule fois par jour.



■ POUR QUI ?

→ **Tous les ouvriers non sédentaires qui sont occupés sur les chantiers.**

A contrario, les ouvriers qui travaillent dans une installation fixe permanente de l'entreprise ne peuvent y prétendre.

(Ex : la secrétaire de l'entreprise ne peut en bénéficier car elle est sédentaire.)

→ **Les apprentis :**

- Pour les périodes où ils travaillent sur les chantiers = versement des indemnités de petits déplacements.
- Pour les périodes où ils sont en formation = non-versement des indemnités de petits déplacements.

■ QUEL EST LE POINT DE DÉPART DES PETITS DÉPLACEMENTS ?

Le point de départ (c'est-à-dire le centre des zones concentriques) est fixé au siège social de l'entreprise ou à son agence régionale, ou à son bureau local si l'agence ou le bureau y est implanté depuis plus de 1 an avant l'ouverture du chantier.

!
Il ne faut pas confondre ces dispositions avec la possibilité qui est offerte par l'Administration de retenir le domicile fiscal ou la résidence habituelle du salarié comme point de départ pour l'exonération de l'indemnité de transport.





JURIDIQUE

Du nouveau sur le tri des déchets de chantier - REP Bâtiment

L'objectif de la REP PMCB (Produits & Matériaux de Construction Bâtiment) est à terme d'assurer la reprise gratuite des déchets triés issus des chantiers du bâtiment par les points de collecte associés.

Si l'écocontribution est exigible depuis le 1^{er} mai 2023, les conditions de la collecte des déchets se mettent en place progressivement... Vous trouverez sur le site de l'OCA Bâtiment, oca-batiment.org, (organisme coordonnateur de la filière REP PMCB) toutes les informations relatives à la REP PMCB.

→ **Une cartographie (mise à jour régulièrement) des points de collecte REP** (déchèteries professionnelles, distributeurs de matériaux de construction, déchèteries publiques).

Le maillage territorial des points de collecte se déploie (très) progressivement, avec un objectif de maillage tous les 10 ou 20 km fin 2026.

Cette cartographie vous permet (grâce à des filtres) de géolocaliser les points de collecte REP les plus proches de vous et d'avoir accès aux informations utiles : flux de déchets acceptés, type de population accepté (particulier et/ou professionnel), horaires d'ouverture, etc.



→ **Les consignes de tri des déchets** et la liste des 2 catégories de PMCB.

Pour bénéficier de la reprise gratuite, il faut trier les déchets et respecter les consignes de tri.

Un guide pratique sur les standards de collecte permet de connaître précisément, par catégorie et par flux : les déchets autorisés, les éléments indésirables et les seuils de tolérance pour bénéficier de la reprise sans frais.



• AL

Fin des aides pour l'installation des chaudières gaz

Déjà exclues des aides MaPrimeRénov', les chaudières gaz viennent d'être supprimées de la liste des équipements éligibles aux CEE.

Un arrêté paru le 4 octobre 2023 supprime les chaudières gaz à haute performance énergétique de la liste des équipements éligibles au dispositif des CEE.

Ainsi, après avoir été exclues des équipements éligibles à MaPrimeRénov', les chaudières gaz seront également exclues des CEE dès le 1^{er} janvier prochain.

Le Président de la CAPEB a immédiatement réagi à cette décision.

Jean-Christophe Repon a dénoncé cette inéptie en rappelant que les chaudières gaz à très haute performance énergétique (THPE), restent une solution d'amélioration pour les ménages les plus modestes qui peuvent ainsi réaliser des économies d'énergie facilement et pour un coût abordable. En effet, ces chaudières permettent de réaliser des économies d'énergie significatives par rapport aux anciennes générations de chaudière gaz, même si elles fonctionnent avec une énergie carbonée.



Le Président de la CAPEB a rappelé également qu'il serait absurde de tout miser sur les pompes à chaleur, tant financièrement que techniquement en rappelant à cet égard qu'il existe beaucoup de situations dans lesquelles il n'est pas possible d'installer une PAC, notamment en zones rurales.

“

Nous nous inscrivons totalement dans la volonté d'évoluer rapidement vers des énergies de plus en plus décarbonées. Mais cette suppression des aides CEE est contre-productive par rapport à nos objectifs.

a-t-il déclaré au journal Batiactu.

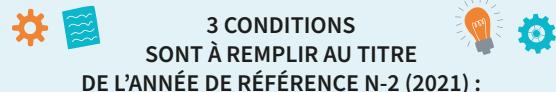
• PLR

CFE - Exonérations artisans travaillant seuls

Vous venez de régler le montant de votre Cotisation Foncière des Entreprises 2023 (CFE). Mais savez-vous qu'il existe une exonération en tant qu'artisan travaillant seul ?

Sont visés les artisans qui utilisent le concours de leur conjoint(e) ou partenaire, de leurs enfants ou d'un ou plusieurs apprenti(e)s âgé(e)s de 20 ans au plus.

L'exonération bénéficie aux **entreprises individuelles** ainsi qu'aux **EURL** dont l'associé(e) unique est une **personne physique** soumise au régime fiscal des sociétés de personnes, **ce qui exclut les sociétés soumises à l'IS.**



3 CONDITIONS SONT À REMPLIR AU TITRE DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE N-2 (2021) :

- Exercer une activité où le travail manuel est prépondérant,
- **Ne pas spéculer sur la matière première,**
- Ne pas utiliser d'installations permettant de considérer qu'une partie importante de la rémunération de l'exploitant provient du capital engagé.

| N'hésitez pas à contacter votre CAPEB départementale qui vous proposera un modèle de courrier.

• PLR

Factures gaz & électricité : la région Bretagne fait un geste pour les TPE

Pour soutenir les entreprises bretonnes touchées par la hausse des prix de l'énergie (gaz / électricité), la région Bretagne vient compléter l'offre du gouvernement en faveur des TPE (bouclier tarifaire, amortisseur électricité, guichet d'aide...) par une subvention d'un montant maximum de 2 500 €.

Pour qui ? Cette aide de la région est accessible aux entreprises bretonnes du commerce et de l'artisanat qui :

- Réalisent moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires,
- Comptent moins de 10 salariés,
- Justifient d'une augmentation, au minimum de 50 %, de leurs factures d'électricité ou de gaz, sur les consommations des trois premiers mois de 2023 par rapport à 2021.

Quel montant de subvention ? L'aide régionale correspond à une subvention d'un montant minimum de 500 € et d'un montant

maximum de 2 500 € par établissement (SIRET), limitée à deux dossiers par entreprise (SIREN).

Le calcul de la subvention est égal à l'augmentation des factures d'électricité ou de gaz, couvrant la consommation des trois premiers mois de 2023 par rapport à 2021, dans les limites du plancher et du plafond de l'aide.

Comment demander l'aide ? Le dépôt des demandes sur le site bretagne.bzh doit se faire avant le 31 décembre 2023 au plus tard, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée selon la règle du premier arrivé premier servi.

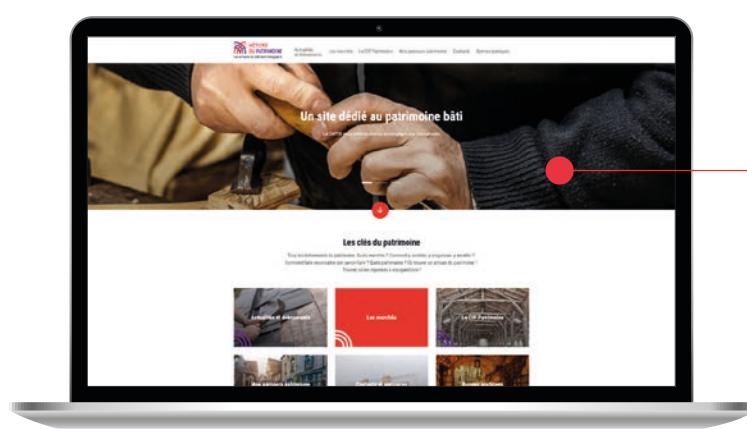
• PLR



PATRIMOINE BÂTI

CONNASSEZ-VOUS LE SITE WEB DÉDIÉ DE LA CAPEB ?

LES MARCHÉS DU PATRIMOINE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE VOTRE ACTIVITÉ ET DE VOS MÉTIERS.
52% DES ENTREPRISES ARTISANALES DÉCLARENT ÊTRE INTERVENUES SUR DES BÂTIMENTS OU OUVRAGES DU PATRIMOINE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.



Les artisans du bâtiment s'engagent

Un site web dédié aux métiers et aux marchés du patrimoine.

Faire des artisans les "fer de lance" des marchés du patrimoine.

RETRouvez TOUTES LES INFOS PRATIQUES

- Les différents marchés du patrimoine.
- Des fiches pratiques et des conseils pour guider les artisans dans la valorisation de leurs savoir-faire et leur souhait de s'engager dans un parcours patrimoine.
- La présentation du CIP mention Patrimoine.
- Des contacts possibles partenaires et artisans au niveau local.
- Des bonnes pratiques sur les partenariats et les métiers du bâti ancien.
- Les échéances des manifestations locales et nationales en lien avec le patrimoine.



VALORISER LE SAVOIR-FAIRE DES ARTISANS SPÉCIALISÉS SUR LES MARCHÉS DU PATRIMOINE

DÉFENDRE LE PATRIMOINE ET LA VISION DE LA CAPEB

Pour la CAPEB, le patrimoine est un bâti ancien de qualité, pas nécessairement construit avant 1948. Il est le témoin d'intérêt culturel, historique ou social. Son entretien permet de préserver un savoir-faire non délocalisable. Il incombe aux nouvelles générations de protéger et d'adapter ce patrimoine aux modes de vie contemporains tout en le respectant.

Vous accompagner au quotidien.

Valoriser vos compétences.

Favoriser la transmission du savoir-faire artisanal.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN
& LE RÉNOVER ET L'ADAPTER AU MONDE ACTUEL.

VALORISER LES MÉTIERS
& SAUVEGARDER LES TECHNICITÉS.

• MM

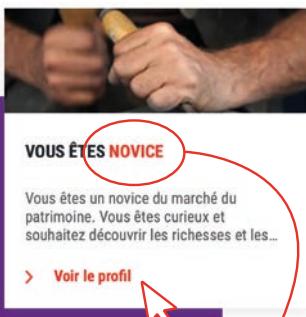
ZOOM TECHNIQUE



FOCUS SUR... "MON PARCOURS PATRIMOINE"

DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉES
EN FONCTION DE VOS DEMANDES ET DE VOS ATTENTES :

3 PROFILS



- Complétez vos connaissances pour mieux les valoriser
- Élargissez votre réseau en rencontrant d'autres professionnels du patrimoine
- Faites-vous accompagner pour mieux vous positionner sur votre marché

- Faites-vous accompagner pour diversifier vos marchés
- Complétez vos connaissances pour mieux les valoriser
- Communiquez sur votre savoir-faire lors des manifestations locales

- Valorisez votre savoir-faire avec le CIP Patrimoine
- Communiquez sur votre savoir-faire lors des manifestations locales
- Élargissez votre réseau en rencontrant d'autres professionnels du patrimoine



QUIZZ

Si vous avez un doute, testez-vous !

8 questions simples et rapides pour vous aider à identifier vos points forts et vos points faibles.

[Répondre au quizz](#)

POUR EN SAVOIR +  >

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un hors-série *RÉCUP & RÉEMPLOI* de la Maison écologique à lire

Les matériaux issus des chantiers de déconstruction peuvent être potentiellement des ressources et non plus des déchets.



Crédit photo : ©La maison écologique

Le réemploi pourrait être le nouveau gisement de matériaux pour le bâtiment. Le bilan carbone du recyclage n'étant pas neutre, d'autres opportunités arrivent avec la récupération ou le réemploi.

Vous allez pouvoir trouver des informations sur les matériaux de seconde main, les filières etc... dans ce hors-série thématique.

La **question assurantielle** reste **primordiale** pour les entreprises du bâtiment mais il existe **des garanties pour certaines catégories** de produits ou matériaux. Des travaux sont en cours sur ce sujet pour permettre aux entreprises d'intervenir dans le **cadre règlementaire**.

L'acte de construire, rénover, se fait aujourd'hui au cas par cas, avec **la récup ou le réemploi**, et pourquoi pas vous, grâce à ce guide complet pour vous accompagner tout au long de vos projets.

| Lien vers le site : lamaisonecologique.com/categorie-produit/hors-series/

• MDM

Connaissez-vous l'observatoire des sinistralités dans le bâtiment ?

L'AQC recense chaque année les **sinistralités les plus fréquentes** dans le secteur du bâtiment.

Dans cet observatoire, vous retrouvez pour l'année 2023 les **10 éléments d'ouvrage** qui portent les **effectifs et les coûts de réparation les plus importants**. Cela permet de **savoir et comprendre** quelles **typologies** de travaux sont les plus **défectueuses** en termes de **mise en œuvre et de coût des réparations**, inhérents à ceux-ci. L'AQC a aussi réalisé une **mission d'audit des installations solaires photovoltaïques** ainsi qu'un zoom sur les risques liés au **surdimensionnement des équipements de chauffage** dans les bâtiments performants. Tous ces résultats sont dans ce document. Ce retour sur certains types de travaux vous communique des **informations techniques** très intéressantes, vous permettant de mesurer la **qualité des travaux** attendue entre autres sur la mise en œuvre d'**énergies renouvelables**. À lire absolument !



Crédit documents : ©AQC

| Lien vers le site : qualiteconstruction.com/publication/rapport-observatoire-qualite-construction-edition-2023/

• MDM

Tout savoir sur les bardages bois en Bretagne

Dans le cadre du **Plan Bâtiment Durable Breton**, il a été proposé de développer une publication collaborative à disposition des professionnels pour faciliter la prescription des éco-matériaux.



Crédit documents : ©Batylab

Piloté par **Batylab**, ce groupe de travail dont la **CAPEB Bretagne et Morbihan** font partie, a l'objectif de proposer aux **économistes, architectes et entreprises** du bâtiment, des **solutions et informations techniques**. Cette circulaire technique thématique traite d'un matériau, d'une famille de matériaux ou d'un usage.

18 pages et 6 rubriques pour ce septième numéro, sur **les bardages bois locaux** constituant une **base de données très intéressante** afin de vous accompagner dans vos projets de bardage. Un document à connaître !

| Pour télécharger le guide :
batylab.bzh/prescrire-eco-materiaux/les-bardages-bois-de-bretagne

• MDM

COMPÉTENCES & FORMATION

Utilisation des diisocyanates : nouvelle obligation de formation

Depuis le 24 août dernier, tout travailleur doit suivre une formation avant l'utilisation professionnelle de diisocyanates en concentration supérieure ou égale à 0,1 % en poids.

Les diisocyanates sont des composants chimiques présents dans les produits à base de polyuréthanes (PU) et/ou de polyurées. Ces composants sont présents dans certaines résines, peintures, mastics, colles, systèmes d'étanchéité liquide et mousse polyuréthane.

Les entreprises concernées doivent agir sur 2 aspects :

- La mise en place de mesures particulières de prévention, notamment en termes d'EPI,
- La formation pour tous les travailleurs concernés (salariés et travailleurs indépendants).

Les différents modules de formation répondant aux exigences de la réglementation sont listés sur le site suivant : safeusediisocyanates.eu/fr/

Vous trouverez sur ce site un certain nombre de formations en ligne suivant la spécificité et le mode d'utilisation des produits contenant des diisocyanates.



EN PRATIQUE

Le travailleur doit suivre une formation à l'utilisation sûre des diisocyanates. Cette formation animée par un expert est suivie en ligne ou en e-learning et doit être renouvelée tous les cinq ans. À l'issue de la formation, le stagiaire doit valider ses connaissances en répondant à un quiz et une attestation de formation lui est alors délivrée. L'employeur doit ensuite attester de la réussite à la formation.

N'hésitez pas à consulter le site
preventionbtp.fr/actualites/risques

Vous y trouverez des détails et la liste des métiers concernés.

La CAPEB de votre département reste également à votre entière disposition pour tout renseignement.

• LLP

FAFCEA – Suspension provisoire du dispositif d'abondement du CPF

Le FAFCEA et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ont signé, le 12 juillet dernier, une convention permettant au FAFCEA d'abonder financièrement les comptes personnels de formation (CPF) des artisans. (*)

La CDC vient d'alerter le FAFCEA sur une consommation anormale des fonds entre le 12 juillet et le 31 août dernier avec une forte suspicion de détournements par des organismes de formation indélicats.

Dans ces conditions, le FAFCEA a décidé de suspendre provisoirement les règlements de ces abondements CPF dans l'attente des résultats des investigations menées conjointement par ses services et ceux de la CDC.



Lorsque vous vous connectez sur votre compte CPF, vous verrez le message suivant s'afficher :

« Pour des raisons techniques et sécuritaires et en accord avec le financeur, nous vous informons de la suspension provisoire de l'abondement du FAFCEA sur le compte CPF des artisans. ».

Votre CAPEB vous tiendra naturellement informé de l'avancement de ce dossier.

(*) Pour rappel, voici le détail de la convention signée le 12 juillet dernier : *Le FAFCEA et la Caisse des Dépôts se sont engagés à accompagner les entreprises artisanales en signant une convention d'abondement de 10 millions d'euros au Compte Personnel Formation (CPF) afin de soutenir leur compétitivité et assurer leur pérennité. Le FAFCEA a décidé d'abonder toutes les formations éligibles au CPF dans la limite de ses critères à hauteur de 7 500 € maximum. La seule contrepartie imposée par le financeur est la participation du bénéficiaire d'un montant minimum d'1 euro. Sont concernés les chefs d'entreprises artisanales et leurs conjoints.*

L'ÉQUIPE DU CAPEB INFOS

Présidents :

Erlé Boulaire, Robert Bernard, Andréas Milet, Virginie Chevallier, Etienne Champagne

Secrétaires Généraux : Julian Zapata, Julien Uguet, Christophe Tétu, Béatrice Fourmond, Ludovic Espitalier-Noël

Rédaction :

Communication départementale : Claire Delisle, Pascale Lelièvre-Lizé, Catherine Le Roy

Social & Salaires : Nolwenn Vanbourgogne

Juridique : Anna Lempert

Economie & Fiscalité : Philippe Le Ray

Zoom Technique : Marie Morantin

Développement durable : Mathilde de Mattéis

Compétences & Formation : Virginie Hall, Lydia Le Pouhaë

Coordination : Lydia Le Pouhaë